

AVIS ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

portant sur une demande de permis de construire et une demande de défrichement pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 MWc sur la commune d'Espéraga sur le Plateau du Savonet déposées par la société FERME SOLAIRE DU SAVONET

Par arrêté préfectoral du 3 février 2025 du préfet de l'Aude, une enquête publique **unique** sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 25 février 2025 au 26 mars 2025 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet de centrale solaire est situé sur la commune d'Espéraga sur le Plateau du Savonet.

La surface clôturée est de 25,6 ha pour une puissance estimée de 20 MWc. Les panneaux fixes montés sur pieux sont inclinés de 20 degrés par rapport à l'horizontale et de hauteur maximale d'environ 2,80 m (ovins) à 3,85 m (bovins).

Le site comprend en outre des locaux techniques totalisant 176 m², des pistes internes d'exploitation de 6 m de largeur, d'une voie périphérique externe de 6 m de largeur et une citerne de 120 m³.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire et la demande de défrichement susvisées est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. Concernant le défrichement, la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête publique est un arrêté autorisant le défrichement avec ou sans prescription, ou un arrêté refusant le défrichement. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 04 décembre 2024 de Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier, désignant M. Jean-Paul GARRIGUE, commandant de police retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête publique et M. Bernard CHABBAL, inspecteur de l'enseignement agricole, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie d'Espéraga, siège de l'enquête – Hôtel de Ville 1 rue Condorcet – 11260 Espéraga, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/centralefermesolairedusavonetesperaza/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie d'Espéraga - Hôtel de Ville 1 rue Condorcet – 11260 Espéraga, aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie d'Espérasa.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/centralefermesolairedusavonetesperaza/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie d'Espérasa - Hôtel de Ville 1 rue Condorcet – 11260 Espérasa, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque d'Espérasa sur le Plateau du Savonet)

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

fermesolairedusavonet-esperaza@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Espérasa, siège de l'enquête, Antugnac, Campagne-sur-Aude, Couiza, Granès, Montazels, Rennes-le-Château, Saint-Ferriol et Val-de-Faby.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie d'Espérasa – Hôtel de Ville 1 rue Condorcet – 11260 Espérasa :

- mardi 25 février 2025 de 09h à 12h ;
- mardi 11 mars 2025 de 09 h à 12h ;
- mercredi 26 mars 2025 de 15 h à 17h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie d'Espérasa ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

Le responsable du projet est M. Benoit ROUX, président de la société FERME SOLAIRE DU SAVONET – 105 rue La Fayette – 75010 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Pauline GARNIER, cheffe de projets - tél. 06 38 45 08 93 ou par mail à l'adresse : pauline.garnier@baywa-re.fr